



Par [arrêté du 28/07/2025](#) (JORF n°0175 du 30 juillet 2025) portant publication de la liste des organismes de formation habilités à mettre en œuvre l'action de formation professionnelle continue pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, Vox Animæ est habilité à dispenser la formation et l'examen pour l'obtention de l'actualisation des connaissances pour les catégories « chien », « chat » et « animaux autres que chien et chat » (également appelés Nouveaux Animaux de Compagnie, ou NAC), en présentiel et à distance.

Vous possédez une attestation de connaissances ou l'un des diplômes, titres ou certificats reconnus par l'Etat **et vous voulez continuer d'exercer une activité en lien avec les animaux de compagnie à titre professionnel ou bénévole ?** Vous devez renouveler au plus tard tous les dix ans votre certification.

**Animaux concernés :** chien / chat / autres que chien et chat

**Prérequis :** Vous devez justifier d'un **document administratif justificatif de connaissances, diplômes, titres ou certificats reconnus par l'Etat (arrêté du 26 novembre 2024)**

**Objectifs :**

- Se mettre en conformité avec la réglementation en actualisant ses connaissances au moins tous les 10 ans
- Etre à jour des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, psychiques et comportementaux des chiens et des chats
- Savoir veiller à l'entretien des animaux
- Être capable de détecter les signes de bonne santé et d'alerte
- Pouvoir estimer l'alimentation adaptée à un animal
- Connaître les règles de transport et d'hébergement de chiens et de chats
- Être respectueux de la législation dans le cadre de son activité personnelle, bénévole ou professionnelle.

**Durée de la formation :** 7 heures

**Dates et horaires :** 15 jours après votre inscription, nous vous donnons accès à la plateforme e-learning. Vous travaillez en autonomie, jours et horaires à votre convenance, et devez réaliser les 7 heures de formation dans les 6 mois (maximum) après votre accès à la plateforme e-learning. Dès que vous avez terminé la formation, nous vous enverrons votre attestation d'actualisation des connaissances.

**Formateurs :** Colette CUENOT / Dr Pauline SALVIN : à votre disposition pour répondre à vos questions en cours de formation

**Modalités :** à distance, sur votre ordinateur / tablette / smartphone

**Méthodes mobilisées :** accès individuel sur plateforme e-learning accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone avec sources en ligne à consulter, QCM d'entraînement, textes (à lire ou écouter), schémas, photos et vidéos

**Points de vigilance :** la formation à distance requiert l'utilisation de votre propre ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet.

Il y a également nécessité impérative à savoir manipuler **en autonomie** les outils informatiques pour réaliser les exercices demandés : avoir une maîtrise technique de base (cliquer, naviguer d'une page à l'autre, faire des recherches sur Internet, compléter un document) et une bonne compréhension de la langue française.

**Tarifs :**

Financement personnel	190€
Financement personnel + ancien stagiaire / partenaire	171€
Financement par organisme tiers dont CPF	228€

**Délai d'accès :** En financement personnel, l'inscription doit nous parvenir 20 jours minimum avant le début souhaité de la formation. En cas de prise en charge par un organisme tiers, le délai pour obtenir un accord de leur part peut prendre plusieurs semaines / mois ; il est donc important de commencer les démarches suffisamment à l'avance.

**Modalité d'évaluation :** la certification est assurée par l'assiduité dans le suivi de la formation (7h minimum et 80% des contenus des modules suivis)

**Accessibilité :** Cette formation est a priori accessible quel que soit le type de handicap ; cependant, sachez que :

- Elle nécessite de rester concentré derrière un écran
- Le contenu est dense et nécessite une bonne capacité de mémorisation et de restitution

Chaque situation étant spécifique, contactez-nous pour que nous puissions affiner avec vous la possibilité de vous accueillir en formation.

**La formation pour l'actualisation des connaissances s'articule autour des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires des dix dernières années, sur les 8 modules suivants :**

- Module « Logement »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté
- Module « Alimentation »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie
- Module « Reproduction »** : mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction
- Module « Santé animale »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire
- Module « Comportement »** : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société
- Module « Droit »** : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation
- Module « Transport »** : mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport
- Module « Sélection »** : mobiliser les connaissances de la sélection animale